

l'objectif ultime de contractualiser une baisse de la consommation par rapport à la situation initiale.

- Question 2

a) Le maître d'ouvrage et le porteur du projet pour la collectivité, l'"acheteur". Le maître d'œuvre ou est le "chef d'orchestre" au sens où il va superviser la conduite du projet avec les différents études, publications, la gestion des entreprises, la création et le tenue à jour des documents obligatoires, l'organisation des réunions...

Une commune peut juridiquement assumer ses 2 rôles mais par ailleurs elle peut confier le rôle de maître d'œuvre à un tiers, ce qui est souvent le cas pour les administrations de petite taille.

b) L'isolation extérieure aujourd'hui nous apporte les avantages de ne pas avoir à modifier l'intérieur de l'ouvrage tout en réduisant de manière significative les pertes thermiques et offrant de bonnes performances thermiques.

Malheureusement l'isolation extérieure la plus connue utilise des plaques/panneaux de polystyrène qui occasionnent des problématiques liées à la dénaturation du bâti ancien et de modification de leur équilibre hygro-métrique fragile.

L'étude de la société "PEINTECO" nous montre le souhait par un nouveau procédé d'utiliser une structure à cellules ouvertes qui laisse opérer un échange gazeux.

De plus le procédé permet d'employer des enduits finaux qui visent à conserver au mieux, au plus près le style ancien.

c) Les dispositions à prendre avant d'intervenir pour le changement de sol dans une salle de classe d'école sont des dispositions liées à la prévention de la sécurité incendie et l'accès aux P.N.R.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE INTERREGION EST

Intitulé du concours
ou de l'examen :

TECHNICIEN

CONCOURS (1) Interne (1)

EXAMEN (1) Externe (1)

Troisième concours (1)

(1) Cocher la case correspondante

ouvert le 15/04/2021

à VANDOEUVRE

Epreuve de REPONSES A DES QUESTIONS

Spécialité et/ou option : SERVICES ET INTERVENTIONS TECHNIQUES
(le cas échéant uniquement)

Numéro d'anonymat
Cadré réservé à
l'administration



8680861687

Humecter, rabattre et coller la partie gommée.
OBLIGATOIRE POUR GARANTIR VOTRE ANONYMAT

Copie numérotée 1.

- Question 1:

a) Les établissements recevant du public (ERP) sont classés selon 2 grands principes:

- en fonction de leur catégorie (pouvant accueillir au maximum)
 - 1^{ère} catégorie + de 1500 personnes
 - 2^{ème} catégorie de 700 à 1499
 - 3^{ème} catégorie de 300 à 699
 - 4^{ème} catégorie jusqu'à 299
 - 5^{ème} catégorie sont les établissements n'intervenant pas dans les critères des 4 premiers.

- en fonction de leur type, autrement dit leur destination
 - ↳ les différents types sont classés et repérés par des lettres.

Exemple : type U : hôpitaux type J : maisons de retraite
type M : magasins.

Il existe des établissements cumulant plusieurs types. En fonction de leur catégorie et leur type, les obligations de prévention diffèrent.

- b) Le chef d'établissement dans ses obligations en matière de sécurité incendie doit veiller :
- à la tenue à jour des documents (registre de sécurité, plan de prévention, permis de feu ...)

- organiser la formation sur la lutte contre l'incendie de 1^{er} niveau pour ses agents et leur maintenir à jour par des recyclage
- organiser la formation des agents et des exercices sur l'évacuation en cas de sinistre
- contrôler et faire respecter les différents accès aux appareils de lutte contre l'incendie, sorties de secours et organes de coupure de fluide (gaz - électricité...)
- tenir à jour le contrôle et la maintenance des outils de la prévention en matière de sécurité incendie, notamment des contrôles périodiques des extincteurs, PIA, sprinklers, extincteurs, SSI, alarme sonore et autres blocs de sécurité.
- participer aux commissions de sécurité de son établissement
- tenir à jour les contrôles et entretiens des parties techniques de l'établissement (chaufferie, cuisine collective, installation électrique et à gaz...)

③ A fin de traiter les demandes d'intervention sur le patrimoine bâti je prioriserais de la manière suivante en observant bien évidemment les situations à caractère urgents et la notion de coût pour la collectivité:

- ① - intervention sur la sécurité des usages de manière générale (risque de mise en péril, chute d'objet...)

- ② - intervention obligatoire en terme de sécurité de par leur définition (ERP, sur la sécurité incendie, mixe aux normes électrique...)
- ③ - intervention dans le cadre de la mise en conformité de l'accès avec PIA (personnes à mobilité réduite)

④ intervention visant à améliorer la baisse de consommations énergétiques de la collectivité (isolation, éclairage basse consommation, chauffage à énergie renouvelable...)

⑤ intervention visant à protéger et/ou consolider le patrimoine ancien et moins ancien de la collectivité.

⑥ intervention / travaux visant à améliorer le confort et les différents besoins des administrés

④ L'entretien des installations CVC de chauffage, ventilation et climatisation permet en général de prévenir les pannes et de prolonger la durée de vie des installations.

Pour ce faire il existe plusieurs type de contrats:

* les contrats d'entretien qui sont des contrats à "obligation de moyens" comportent généralement plusieurs visites par an et un programme d'entretien (gamme de maintenance)
Ce type de contrat n'assure pas la performance globale.

* les contrats d'exploitation, contrats à "obligation de résultats".
En plus des opérations d'entretien, le contrat inclut des opérations de relevés, surveillance et de réglage.
Ce type de contrat est généralement générateur d'économies.

* les contrats d'intéressement pour inciter à une exploitation durable. Contrat utilisant les mêmes clauses que le précédent mais avec une incitation à la réussite:

- partage des économies financières générées
- pénalise l'entreprise en cas de consommation supérieure

* les contrats CPE de performance énergétique visant

le compose.

En tant que responsable des services technique je peux nous assurer de toute l'implication de ces services en matière d'aide, d'accompagnement, de logistique, d'entretien du réseau arrosage, d'urbanisme afin d'accompagner au mieux l'élaboration de ce Plan.

De mon côté j'ai déjà effectué un inventaire de l'ensemble des missions que pourrions effectuer nos services en cas de crise.

Je vous présenterai cette esquisse lors de notre prochaine réunion.

Veuillez agréer monsieur le maire, mes salutations les plus distinguées.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
INTERREGION EST

Intitulé du concours
ou de l'examen :

TECHNICIEN

CONCOURS

(1)

Interne

(1)

Externe

(1)

EXAMEN

(1)

Troisième concours

(1)

(1) Cocher la case correspondante

ouvert le 15/04/2021

à VANDOEUVRE

Epreuve de REPONSES A DES QUESTIONS

Spécialité et/ou option : SERVICES ET INTERVENTIONS TECHNIQUES
(le cas échéant uniquement)

Numéro d'anonymat
Cadre réservé à
l'administration



Humecter, rabattre et coller la partie gommée.
OBLIGATOIRE POUR GARANTIR VOTRE ANONYMAT

Copie numéro 2.

En effet dans un ERP les matériaux à choisir doivent être compatibles avec les normes imposées en matière de résistance et stabilité au feu notamment.
Il ne faut pas oublier également la prise en compte du bon accès pour tous surtout lors de travaux afin de respecter les nouvelles exigences en matière d'accès aux P.T.R.

- Question 3

a) Afin d'optimiser les dépenses de fonctionnement liées à l'éclairage public je proposerais la modification progressive (en observant le budget) de l'ensemble de l'éclairage vers la technologie à LED moins consommatrice d'énergie.

De plus il existe de nos jours des lampes et lampadaires à commande numérique qui permettent d'optimiser l'éclairage en respectant la notion de sécurité urbaine et l'accueil de la ville par ses visiteurs.

A titre d'exemple, certaines communes utilisent des procédés avec détecteur de formes humaines qui font passer l'éclairage de 15% en veille à 100% lors d'un passage pendant une certaine temporisation.

D'autres dispositifs numériques baisse de 80% la luminosité après une certaine heure en laissant les 20% restant suffisant pour se déplacer.

Cette optimisation de l'éclairage public devra faire l'objet d'une consultation de différents élus et acteurs afin de finaliser la stratégie sécuritaire et économique à adopter à chaque zone de la commune.

b) Pour remplacer le camion macelle je proposerai les critères de jugement suivant :

- Fréquence et coût des entretiens (coefficient 2)
- Disponibilité des pièces de rechange (coefficient 2)
- Pollution (critères) du véhicule porteur (coefficient 2)
- Délai de mise à disposition du fournisseur (coefficient 1)
- Prix du véhicule macelle (coefficient 4)
- Formation des agents incluse (coefficient 1)

- Question 4

M^r Le Maire

15 avril 2021

Objet : note concernant le Plan Communal de sauvegarde.

Monsieur le maire, après étude et suite aux dernières inondations qu'a connue notre commune je veux vous faire part des vœux enjeux du Plan Communal de sauvegarde. En effet, la loi n° 1057 relative à l'organisation de la sécurité civile du 13 août 2009 stipule que le maire est le Directeur des opérations de secours dans sa commune. Le PCS nous permettra d'organiser au mieux la prévention des risques d'inondations pour nos administrés. Les rôles du maire au travers du PCS sont d'assurer la sécurité et la sauvegarde de la population (mettre à l'abri, soutenir, ravitailler, reloger...). Pour ce faire je vous propose de constituer un comité de pilotage afin d'impliquer l'ensemble des acteurs, élus, agents, acteurs de la sécurité civile et des représentants de population afin d'élaborer ce PCS au travers de 7 étapes qui